

**MAIRIE
D'ARGANCY**

COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 04 NOVEMBRE 2011

Elus : 15 **M. Mme VETZEL Jean-Paul - LESAGE Justin - EMMENDOERFFER Jocelyne - MARTIN Roland - RENOUF Fabrice - ROZAIRE Patrick - NEVEUX Yolande - PERRIN Marie-Thérèse - FREY Nicolas - BERNARD Sylviane - SPEYER Edmond - CONTER Evelyne**

En fonction : 15

Présents : 12

Absents excusés : 3 **M. SANT Giorgio
M. SPIRCKEL Patrick qui a donné pouvoir à M. VETZEL Jean-Paul
M. HENON-HILAIRE Fabrice qui a donné pouvoir à M. ROZAIRE Patrick**

Convocation envoyée le 27 octobre 2011

Secrétaire de séance : Yolande NEVEUX

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2011**
- 2) TARIFS MUNICIPAUX**
- 3) AVIS SUR LE PONT D'HAUCONCOURT**
- 4) CHAUFFAGE BOULODROME**
- 5) DIA**
- 6) DIVERS**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2011

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 07 octobre 2011.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

2) TARIFS MUNICIPAUX

Après avoir pris connaissance des tarifs des services communaux en vigueur pour 2011, le conseil municipal décide l'application des tarifs suivants pour l'année 2012.

Tarif garderie :

Quotient familial inférieur à		5 300 Euros	:	1,25 Euros	de l'heure
Quotient familial compris entre	5 301 Euros	et	7 000 Euros	:	1,30 Euros de l'heure
Quotient familial compris entre	7 001 Euros	et	10 500 Euros	:	1,40 Euros de l'heure
Quotient familial compris entre	10 501 Euros	et	14 000 Euros	:	1,50 Euros de l'heure
Quotient familial supérieur à		14 000 Euros	:	1,60 Euros	de l'heure

En cas de non divulgation du quotient familial : 1,60 Euros de l'heure

L'heure de garderie après 18 h 30 : 3,40 Euros

Tarif ticket repas :

Le ticket repas est fixé à : 3,20 Euros

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine ces tarifs « garderie » pour l'année 2012.

Tarif salle des fêtes

		Habitants hors de la commune	Habitants de la commune
	Caution de la salle	700 €	700 €
24 heures	Petite salle	138 €	69 €
	Grande et petite salle	273 €	137 €
	Cuisine	133 €	117 €
48 heures	Petite salle	251 €	126 €
	Grande et petite salle	511 €	256 €
	Cuisine	133 €	117 €
Vaisselle	Service ordinaire	52 €	52 €
	Service cérémonie	103 €	103 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2012.

Location de la salle de Rugby

Le conseil municipal décide, par 13 voix pour et une abstention, de ne plus louer la salle de Rugby.

Chèques loisirs enfants

Ils s'adressent aux enfants âgés de 3 à 25 ans et sont valables du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Propositions de Monsieur le Maire pour 2012 :

VALEUR DU CHEQUE LOISIRS			
Par enfant	Part de la Mairie	Part de la famille	Valeur en chèques loisirs
20 chèques de 2 €uros	30 €uros	10 €uros	40 €uros

Proposition acceptée, à l'unanimité, par le conseil municipal.

Chèque détente séniors

Proposition de Monsieur le Maire pour 2012.

Personne de 60 ans et plus : chèque détente de 19 €uros valable du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Le conseil municipal entérine, à l'unanimité, la valeur des chèques détente séniors pour 2012.

Carte bibliothèque municipale

La carte « adhérent » bibliothèque municipale reste fixée à 2 €uros pour 2012.

Tarif colombarium

Nouveau cimetière

- tarif sépulture évolutive
 - . place individuelle 335 €uros
- tarif colombarium (pyramide) existant :
 - . petite case pour 2 urnes 335 €uros
 - . grande case pour 3 urnes 670 €uros
- Tarif nouveau colombarium
 - . case individuelle de 4 urnes : 400 €uros

Ancien cimetière

- cellule pouvant contenir 4 urnes 381 €uros

Tarif concession : 30 ans

- nouvelle sépulture 30 €uros
- renouvellement des sépultures 30 €uros

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les tarifs proposés par Monsieur le Maire pour l'année 2012.

3) AVIS SUR LE PONT D'HAUCONCOURT

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Jean-Louis MASSON, Sénateur de la Moselle, concernant la réparation du pont d'Hauconcourt. Compte tenu du coût des travaux, il semblerait plus pertinent de procéder à une reconstruction du pont plutôt qu'à sa réparation coûteuse et inévitablement provisoire.

Afin de faire progresser cette réflexion, il est demandé au conseil municipal de donner son avis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la construction d'un nouveau pont correspondant aux normes de sécurité et circulation en vigueur (sous réserves de la faisabilité).

4) CHAUFFAGE BOULODROME

Le lot n° 10 « chauffage-ventilation » ayant été, par deux fois, infructueux et n'ayant pas eu de réponse sur la base du chauffage traditionnel aérotermes gaz, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la proposition de l'entreprise VIVRECO de Xafféwillers pour l'installation d'une pompe à chaleur aquathermie et d'une ventilation double flux pour la partie chauffage du boulodrome pour un montant de 86 344,17 €uros HT.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions, décide de retenir l'entreprise VIVRECO de Xafféwillers et charge Monsieur le Maire de signer le marché.

5) DIA

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- a) terrain
sis 8 rue des Pensées à RUGY
section 4 parcelles 371, 68 et 69
superficie 1264 m²

Le conseil municipal, par 13 voix pour et une abstention, ne fait pas valoir son droit de préemption sur cette demande d'acquisition.

6) DIVERS

AVENANT N° 1 PORTAIL FOOTBALL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 1 de moins-value correspondant à la réparation du portail endommagé, à savoir :

- marché : rénovation des vestiaires du terrain de football d'Argancy
Titulaire du marché : A.E.I.M d'Algrange
- montant du marché initial 5 600,00 €uros HT
- montant de l'avenant n° 1 - 408,49 €uros HT

- nouveau montant du marché

5 191,51 €uros HT

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant n° 1 du marché «rénovation des vestiaires du terrain de football d'Argancy». Charge Monsieur le Maire de son application.

ALLEE DU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la fin des travaux de remise en état des allées menant à l'église et propose de ne plus autoriser l'inhumation par l'avant des sépultures longeant les allées. De ce fait, l'ouverture devra se faire par le dessus ce qui évitera de dégrader les chemins piétons.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

Fin de la séance : 21 h 45